



POLICE

COVID


RETRAIT DE JOURS

du 17 AVRIL au 31 MAI 2020

ALLIANCE SAISIT LA DCSP

Ces jours (5 RTT ou CA) auraient dû vous être enlevés qu'après un délai de prévenance d'un jour.

Or, dans bon nombre de DDSP ce délai n'a pas été respecté ou n'a pas existé !


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
POLICE NATIONALE

A _____, le ___/___/2020

Le Grade du demandeur
Nom du demandeur

À

Grade du chef de service
Nom du chef de service
Fonctions

S/C de la voie hiérarchique

OBJET : Demande de restitution jours RTT ou CA au titre de la période d'urgence sanitaire du 17 avril au 31 mai 2020

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance afin de recréditer mon compte GEOPOL des 05 jours ARTT ou CA (selon le cas) qui m'ont été indûment prélevés lors de la seconde période d'urgence sanitaire du 17 Avril 2020 à la fin Mai 2020.

L'ordonnance relative au retrait de ces jours prévoyait le respect d'un délai de prévenance d'au moins un jour franc. Ce délai n'ayant pas été respecté, je vous demande d'être placé en position ASA-MCO sur cette période en lieu et place de jour ARTT ou CA.

Le Grade du demandeur
Nom du demandeur

Vu et transmis

LES JOURS INDUMENT PRÉLEVÉS DOIVENT VOUS ÊTRE RESTITUÉS ET REMPLACÉS PAR LE CODE ASA-MCO.

DEMANDEZ VOTRE MODÈLE DE RAPPORT À VOTRE DÉLÉGUÉ ALLIANCE.



ALLIANCE POLICE NATIONALE

Pour la défense de vos droits

Le Bureau National

Le 17 Novembre 2020